

File was originally from RM Acc. #1975-0046.

Gabon 1420



INTERNATIONAL MONETARY FUND
WASHINGTON, D. C. 20431

CABLE ADDRESS
INTERFUND

Le 13 Novembre 1973

Monsieur le Directeur,

Je vous remercie de votre lettre No. 1663/D du 29 octobre à laquelle était joint un rapport provisoire de balance des paiements du Gabon pour 1972. Ces données seront publiées dans un tableau provisoire du numéro de décembre de notre "Balance of Payments Yearbook".

Je vous serais obligé de bien vouloir nous faire connaître dès maintenant la date à laquelle vous pensez être en mesure de nous envoyer votre rapport définitif, pour nous permettre de terminer notre plan de travail pour le volume de notre "Yearbook" en cours de publication.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Chef de la Division
de la Balance des Paiements

5
Arie C. Bouter

M. le Directeur
Banque Centrale
B.P. 112
Libreville, Gabon

BEAC, Paris

Central Files

Le 28 juin 1973

Monsieur le Directeur,

En l'absence de M. Bouter, je vous adresse ci-joint une copie du projet de section "Gabon 1968-71" de notre "Balance of Payments Yearbook" ainsi que la traduction en français des notes et tableaux qu'il comprend et un memorandum relatif aux questions qui se sont posées lors de sa préparation. Nous n'aurons probablement pas votre réponse avant l'envoi de la section à notre imprimeur mais nous pourrions insérer les modifications nécessaires dans la prochaine édition de notre Yearbook. Nous vous confirmons qu'il convient de nous adresser d'office, en même temps que vos balances récapitulatives, les balances régionales (avec la France et l'UDEAC notamment), les notes de présentation détaillées et les feuilles de calcul par poste.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Sous-Chef de la Division
de la Balance des Paiements
Département des Etudes

S
John Alves

M. le Directeur
Banque Centrale
B.P. 112
Libreville, Gabon

cc: BEAC, Paris

CENTRAL FILES

BALANCE DES PAIEMENTS DU GABON 1968-1971

1. Marchandises

D'après votre note de présentation, page 6, des exportations seraient enregistrées en valeur CAF dans la balance des paiements. Pourriez vous nous préciser :

- la part de ces exportations dans vos balances pour chacune des années 1969 à 1971 ?
- si l'on ne pourrait pas estimer leur valeur fob, afin d'uniformiser le point d'évaluation ?

2. Reversements de droits de douanes (UDEAC)

Nous avons déduit de votre poste 12.2 le crédit de 689 millions de CFA correspondant à des versements de droits de douanes par l'agent comptable de l'UDEAC, et diminué d'autant le débit de votre poste 1 "Marchandises" car nous avons supposé, comme pour 1970, qu'il s'agissait de reversements au Gabon de droit de douanes à l'importation sur des marchandises ayant transité par un autre pays de l'UDEAC qui aurait encaissé ces droits à l'entrée des marchandises sur son territoire.

D'après une lettre de votre Direction des Etudes du 2 avril 1973 cette interprétation serait au moins partiellement inexacte du fait des taxes à l'exportation payées par la société COMILOG au Congo et ristournées par la suite au Gabon.

Afin de nous permettre de réviser nos chiffres pour 1970 et 1971 nous vous serions obligés de nous communiquer les renseignements suivants :

(a) Le montant des exportations donné par COMILOG comprend-il bien le montant des taxes perçues par le Congo et payée par COMILOG ?

(b) Ces paiements de COMILOG doivent être compris dans les dépenses extérieures reprises dans le questionnaire que vous transmet cette entreprise.

Sous quelle rubrique de la balance des paiements ont-elles été inscrites en 1970 et 1971, et pour quels montants ?

(c) Existent-ils d'autres cas de reversements de droits de douanes par l'UDEAC ne correspondant pas à des importations à travers un pays voisin ?

Dans tous les cas il convient de ne pas enregistrer ces opérations au crédit de votre poste 12.2 mais, pour les exportations un montant équivalent doit être déduit du débit d'un poste autres que marchandises (autres services probablement) si le paiement des taxes par l'exportateur a bien été enregistré.

3. Frais d'expéditions sur marchandises

D'après votre note, page 6, le crédit de ce poste comprendrait des recettes s'appliquant "aussi aux facturations CAF d'exportations", ce qui laisserait supposer qu'une estimation de la valeur du transport effectué par des résidents sur ces exportations aurait été faite. Cependant aucun chiffre ne figure au tableau de la page 7 sous cette rubrique. Voudriez vous nous fournir des éclaircissements sur ce point ?

4. Bourses d'études

Le montant de 60,3 millions de francs CFA est nettement inférieur aux chiffres donnés en 1969 et estimés pour 1970. Sa raison en est-elle une baisse effective des bourses ou un défaut d'information ?

5. Revenus du capital

Votre note, page 15, précise que les investissements étrangers comprennent les "bénéfices réinvestis". Il conviendrait de nous communiquer le montant de ces derniers et de nous confirmer qu'ils ont été compris au débit de votre poste 6.

6. Salaires et revenus du travail

D'après les informations recueillies auparavant, il nous avait semblé que

le débit de votre poste 7 représentait les salaires payés à l'extérieur à des travailleurs étrangers employés à l'extérieur par des entreprises gabonaises ou en séjour de courte durée au Gabon.

D'après votre note, pages 9 et 10, il semblerait que tous les salaires payés directement par les entreprises à l'extérieur, sans passer par les banques gabonaises, seraient repris sous ce poste, quelque soit la résidence du travailleur.

Nous vous serions obligés de nous préciser ce point et le cas échéant de nous indiquer quelle est la part des salariés non résidents (c'est à dire travaillant en fait à l'étranger ou faisant seulement de brefs séjours au Gabon). En effet les salaires des expatriés résidents payés directement à l'extérieur doivent être enregistrés avec les transferts d'économie au débit de votre poste 11.1.

7. Autres services

Pourriez vous nous fournir la ventilation du débit de votre poste 8 "Autres services" entre :

- grands travaux
- frais d'études et de recherche
- commissions d'agents
- autres ?

8. Aide extérieure en dons et en prêts

(a) Il conviendrait de nous fournir, comme pour 1969 et 1970, la ventilation de l'aide par pays et par nature (numéraire, assistance technique, marchandises, autres biens et services), conformément au modèle du 3ème paragraphe de votre lettre No. 319/D du 8 mai 1973. Cette ventilation devra être fournie d'office avec vos rapports de balance des paiements afin de nous permettre de compléter les tableaux annexes de la section Gabon de notre Yearbook.

(b) Voudriez vous nous indiquer le montant des taxes d'aéroports payées à l'ASECNA en 1971.

9. Capitaux privés à long terme

La note relative à votre poste 13.2 est contradictoire. Le premier paragraphe indique que ce poste représente les tirages et remboursements sur emprunts du secteur privé alors que le deuxième précise que les transactions sont "gonflées par le cumul des variations trimestrielles des soldes".

Nous vous serions obligés de nous confirmer s'il s'agit :

(a) De tirages et de remboursements sur emprunts car dans ce cas le cumul ne modifie pas le total;

(b) De cumul de variations et dans ce cas nous préciser soit la variation nette annuelle, soit le total des tirages et des remboursements séparément.

10. Capitaux privés à court terme

D'après votre note liminaire, page 2, les chiffres correspondent à des variations trimestrielles cumulées alors qu'il serait préférable d'avoir des variations annuelles.

Par ailleurs, la note relative à votre poste 17.1 "Crédits commerciaux" précise que les "crédits reçus de l'extérieur (crédit) ou consentis à l'extérieur (débit) sont recensés à travers la variation des comptes ...". Nous supposons que l'apparente assimilation des crédits obtenus au "crédit" de la balance et des crédits consentis au "débit" de la balance n'est qu'accidentelle et valable pour une année. Sinon il faudrait en conclure que le montant des encours de crédits commerciaux ne peut qu'augmenter.

Ne serait il pas possible d'avoir deux sous rubriques "avoirs" et "engagements" tant pour les crédits commerciaux que pour les "autres capitaux à court terme" du secteur privé et du secteur public ? Si cette ventilation est possible nous vous serions obligés de nous la donner depuis 1968.

11. Allocation de droits de tirage spéciaux

Dans le "Balance of Payments Yearbook" le Fonds Monétaire ne classe pas les allocations de droits de tirages spéciaux dans les engagements mais sur une ligne spéciale de contrepartie.

Gabon 14/250

Le 8 juin 1973

Monsieur le Directeur,

Je vous remercie de vos lettres (Nos 284, 285 et 286) du 3 mai 1973 et No 283 du 4 mai 1973 et des documents qui y étaient joints. Si nous recevons rapidement les informations complémentaires demandées par notre telex du 17 mai, nous espérons être en mesure de publier votre rapport pour 1971 dans une section consacrée à votre pays dans le vingt-quatrième volume de notre "Balance of Payments Yearbook".

Je saisis cette occasion pour vous annoncer que M. Smith est maintenant Conseiller au Département des Etudes du Fonds et que je serai désormais votre correspondant à la Division de la Balance des Paiements.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Chef de la Division
de la Balance des Paiements
Département des Etudes

S

Arie C. Bouter

M. le Directeur
de la Banque Centrale
B.P. 112
Libreville, Gabon

CENTRAL FILES

Gabon 1430

MAR 15 1973

Le 14 mars 1973

Messieurs,

Comme suite à la lettre de Monsieur Bouter du 27 décembre, je vous confirme que nous avons besoin d'urgence de votre réponse à notre memorandum relatif à la balance des paiements du Gabon pour 1970 afin de réviser la section consacrée à votre pays dans notre "Balance of Payments Yearbook". De plus, afin de respecter notre programme de publication des balances des paiements pour 1971 votre rapport définitif pour cette année devra nous parvenir avant mai prochain. Je vous confirme que nous souhaiterions recevoir également une copie des feuilles de calcul de Monsieur Walker-Deemin pour 1971.

Je vous serais obligé de bien vouloir m'indiquer si vous pensez pouvoir respecter les délais indiqués ci-dessus.

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Sous-Directeur
(Division de la Balance des Paiements)
Département des Etudes


John S. Smith

Banque Centrale
B.P. 112
Libreville, Gabon

cc: BCEAEC, Paris

CENTRAL FILES

1973
Le 28 février 1973

Messieurs,

La demande de renseignements ci-jointe a pour objet de vous rappeler qu'il est absolument nécessaire que nous soyons en possession au début d'avril 1973 au plus tard de votre rapport préliminaire sur votre balance des paiements pour 1972. La liste des catégories qui figure sur la formule vous indique le minimum de détails dont nous avons besoin; évidemment, nous préférierions recevoir vos estimations sous la forme normalisée de notre Tableau A.

Nous vous saurions gré de bien vouloir nous faire parvenir ces renseignements dans le délai requis.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Sous-Directeur
(Division de la Balance des Paiements)
Département des Etudes

John S. Smith

Banque Centrale
B.P. 112
Libreville, Gabon

CENTRAL FILES

Le 27 décembre 1972

Messieurs,

En l'absence de Monsieur Smith, je vous adresse ci-joint un nouvel exemplaire, quelque peu modifié, du mémorandum qui vous avait été envoyé par lettre du 14 juin 1972. Je vous serais obligé de bien vouloir nous fournir les renseignements demandés au plus tard en même temps que votre rapport définitif pour 1971, que nous espérons pour bientôt.

En ce qui concerne 1971 et les rapports qui suivront, nous vous confirmons que nous avons besoin des feuilles de calcul de Monsieur Walker-Deemin pour préparer la section consacrée à votre pays dans notre "Yearbook." Il conviendrait donc de nous en adresser automatiquement une copie avec les renseignements particuliers relatifs à l'aide extérieure qui sont détaillés aux paragraphes 3 et 4 du mémorandum ci-joint.

Je vous remercie à l'avance de votre collaboration et vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Chef de Division de la Balance
des Paiements
Département des Etudes

151
Arie C. Bouter

Banque Centrale
B.P. 112
Libreville
Gabon

cc: Service des Etudes
BCEAEC

QUESTIONS RELATIVES A LA BALANCE
DES PAIEMENTS DU GABON POUR 1970

1. Revenus du Capital

Le débit de ce poste pour 1970 comprend une somme de 393,3 MFCFA payés à la CCCE. Ces intérêts ont-ils été payés par des entreprises ou par le gouvernement (Trésor et BGD) ?

2. Bourses

La diminution des bourses entre 1969 (328,0 MCFA) et 1970 (28,2 MFCFA) est elle réelle ou est-elle due à un défaut d'information ? Dans cette dernière éventualité ne serait-il pas préférable de reconduire le chiffre retenu en 1969 pour l'élément manquant ?

3. Aide en dons et en prêts

Veillez compléter, et éventuellement corriger, le tableau ci après, qui est semblable à celui que vous aviez établi à notre usage pour 1969 et dont les chiffres sont en millions de FCFA:

	<u>Débits march.</u>	<u>Débits services</u>	<u>Débits monétaires</u>	<u>Crédits à 12.1 ou 15</u>
Dons :				
FED
AEC
ONU	114,7 ^{1/}
FRANCE : Assist. technique	--	1.108,1	--	1.108,1
Projets
ASECNA	195,5 ^{2/}
Règlements bancaires	--	--	2,0	2,0
Sous Total	3.518,2

	<u>Débits</u> <u>march.</u>	<u>Débits</u> <u>services</u>	<u>Débits</u> <u>monétaires</u>	<u>Crédits à</u> <u>12.1 ou 15</u>
Emprunts :				
FAC	1.203,2
BIRD	498,9
BEI	235,0
Kreditanstalt	110,9
Emprunt obligataire	--	--	953,1	953,1
Indéterminé	3,9
Assureurs	--	--	181,0	181,0
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
Sous Total	3.186,0
Total General	109,3	1.335,8	5.259,1	6.704,2

1/ Après déduction des bourses reclassées dans le secteur privé.

2/ Avant augmentation de la valeur des services de l'ASECNA par notre Division (voir memorandum du 14 juin 1972).

4. Remboursement de la dette publique

Veillez ventiler par emprunteur le montant global de 596,7 MFCFA remboursé à la BIRD, au Kréditanstalt et à l'entreprise Coutinho Caro, en nous précisant le pays de résidence de cette dernière (le remboursement qu'elle a reçu au cours du premier semestre n'était pas inclus dans la balance avec la France qui comprend cependant autre chose que des remboursements au FAC).

5. Contribution au coût de l'aide française

Les contributions aux frais de la CCCE pour compte du FAC (48,1 MFCFA) peuvent elles être considérées comme des reversements partiels de dons ? Sinon, il conviendrait de les classer à votre poste 9 ou à votre poste 12.2 selon leur nature.

6. Capitaux privés à court terme

De ces deux colonnes de chiffres concernant votre poste 17.2 veuillez nous dire laquelle représente les données définitives (en MFCFA) :

	<u>Chiffres initiaux</u>	<u>Chiffres corrigés</u>
Feuille de calcul (net)	-2.449,7	-1.842,4
Complément Assureurs	+ 16,9	+ 16,9
	<u>-2.432,8</u>	<u>-1.465,5</u>

7. Mouvements monétaires

Il conviendrait de nous communiquer le solde à fin 1970 des effets sur l'extérieur escomptés et détenus par les banques commerciales.



INTERNATIONAL MONETARY FUND
WASHINGTON, D. C. 20431

CABLE ADDRESS
INTERFUND

le 14 juin 1972

Messieurs,

Je vous remercie vivement des réponses à notre dernier memorandum et des copies des feuilles de calcul de M. Walker-Deemin que vous avez transmises à Mlle Leroy par l'intermédiaire de la dernière mission de consultation. Je suis heureux de pouvoir féliciter votre statisticien des nets progrès que son travail semble marquer par rapport à celui des statistiques de 1969 qui était déjà meilleur que celui des statistiques de 1968.

Nous avons maintenant préparé le projet de la section "Gabon, 1968, 1969 et 1970" de notre "Balance of Payments Yearbook", qui est maintenant à la frappe. Malgré les questions qui se posent encore à nous, et que nous signalons dans le memorandum ci-joint, la section sera envoyée à l'imprimeur le 10 juillet. Nous n'aurons probablement pas votre réponse à nos questions d'ici-là, mais, si elle nous parvient avant le 20 juillet, nous pourrions inscrire les modifications nécessaires sur les épreuves de l'imprimeur.

Nous publierons sous peu les lers semestres 1970 et 1971 et l'état annuel provisoire 1971 sur des pages provisoires de notre "Yearbook".

Lorsque vous m'enverrez les données définitives 1971, veuillez penser à y joindre les feuilles de calcul définitives de M. Walker-Deemin sans lesquelles nous ne pouvons convenablement effectuer notre travail; n'attendez pas je vous prie qu'une mission du Fonds se rende au Gabon pour nous les faire parvenir.

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de ma haute considération,

Le Sous-Directeur
(Division de la Balance des Paiements)
Département des Etudes

S
John S. Smith

Banque Centrale
B.P. 112
Libreville, Gabon

QUESTIONS RELATIVES
A LA BALANCE DES PAIEMENTS
DU GABON POUR 1970

1. Marchandises

Les droits de douanes payés à l'étranger par les importateurs Gabonnais ou le fournisseur intermédiaire du pays de transit sont très probablement compris dans la valeur F.O.B. des importations déclarées soit par les banques soit par les entreprises. Nous avons donc retranché du débit de votre poste 1 les droits de douane (707,1 Mns FCFA) que nous avons annulés au crédit de votre poste 12.2. Nous avons appliqué cette correction aux importations en provenance de France pour un montant arbitraire proportionnel à la répartition régionale des importations, c'est-à-dire $707,1 \times 55/100 = 388,9$ Mns FCFA. La correction du poste 12.2 s'appliquerait à la balance régionale "UDEAC" si nous en avions une pour 1970.

2. Autres assurances

La feuille de calcul de votre poste 4, révisé en ce qui concerne la source "assureurs" donne un débit de $621,8+50,0=671,8$ Mns FCFA au lieu de 676,2 sur l'état global de balance des paiements. Nous avons conservé ce dernier montant plutôt que celui de votre feuille de calcul.

3. Voyages

Le total du crédit de ce poste sur votre feuille de calcul est de 1.153,5 Mns FCFA au lieu de 1.149,1 sur votre état de balance des paiements. Nous avons conservé ce dernier montant plutôt que celui de votre feuille de calcul.

4. Revenus du capital

Le débit de ce poste comprend les éléments suivants :

- CCCE 393,3 Mns FCFA
- Dette publique extérieure 348,5 "

Les intérêts payés à la CCCE le sont-ils par des entreprises ou par le gouvernement (Trésor ou BGD) ? S'ils sont payés par le gouvernement, il faudrait lire :

Dette publique extérieure :
CCCE 393,3
Autres 348,5

Ce serait alors le total de 741,8 Mns FCFA qui répondrait à la question de notre memorandum. Dans l'attente de votre réponse, nous considérons que seul le montant de 348,5 représente les intérêts payés par le gouvernement.

5. Salaires et économies sur salaires

(a) Nous avons réintégré le débit de votre poste 7 dans les services.

(b) Puisqu'il n'y a pas d'économie de Gabonnais au crédit de votre poste 11.1, mais seulement des retransferts d'étrangers résidant au Gabon, nous enregistrons le crédit et le débit de ce poste comme un débit net représentant le montant définitif des économies constituées à l'extérieur par des résidents du Gabon pendant la période sous revue.

(c) Pour 1968 et 1969, nous enregistrons en services 25 % du crédit et 35 % du débit de votre poste 7, ancienne définition. Le reste du crédit et du débit est enregistré net au débit de votre poste 11.1, nouvelle définition. Ces pourcentages nous ont

été inspirés par le rapport entre les inscriptions de vos postes 7 et 11.1 dans les balances de 1970 et 1971.

6. Services importés sous programmes d'aide

(a) Nous avons supposé que le montant libellé "assistance technique" (1.108,1 Mns FCFA) concernait exclusivement la France.

(b) Les services de l'ASECNA, comme tous autres services d'aide, doivent être évalués à leur coût total et non à la fraction de leur coût qui est extérieure. Nous les avons donc enregistrés (au débit de services gouvernementaux) ainsi que le don qui les finance (au crédit d'aide au développement) pour la valeur totale calculée ainsi (en Mns FCFA) :

Coût extérieur	157,8	(feuille de calcul poste 9)
Coût local	<u>178,9</u>	(feuille de calcul poste 10)
Coût total	336,7	(débit de 9 et crédit de 12.1)

7. Bourses

(a) Les dons sous forme de bourses, bien que souvent négociés par les gouvernements, sont reçus par des individus et doivent être inscrits au crédit de votre poste 11.2 plutôt qu'au crédit de votre poste 12.1. Nous avons corrigé le crédit de ces deux postes de 28,2 Mns FCFA, montant que nous avons estimé ainsi :

Bourses du FAC	3,5 Mns FCFA
Bourses de l'ONU	24,7 "

Le montant des bourses de l'ONU, s'il y en a, n'apparaît pas séparément des autres dons de l'ONU à votre poste 12.1; nous avons supposé que les débits ONU de 9,8 Mns FCFA à "autres transports" et de 14,9 Mns FCFA à "voyages" concernaient des boursiers.

(b) Le montant total retenu de 28,2 Mns FCFA est extrêmement faible comparé au montant de 328,0 Mns FCFA enregistré pour 1969. Cela vient-il d'un défaut d'information (auquel on pourrait palier en reconduisant le montant de 1969 pour l'élément manquant) ou d'une réelle diminution des programmes de bourses étrangères accordées au Gabon ?

8. Aide en dons et en prêts

Veuillez compléter, et éventuellement corriger, le tableau ci-après, qui est semblable à celui que vous avez établi à notre usage pour 1969 et dont les chiffres sont en millions de FCFA :

	: Débits	: Débits	: Débits	: Crédits
	: March.	: Services	: monétaires	: 12.1 ou 15
DONS :	:	:	:	:
FED.....	: ...	: ...	: ...	: ...
AEC.....	: ...	: ...	: ...	: ...
ONU.....	: ...	: ...	: ...	: 114,7 <u>1/</u>
France : Assist. techn.	: --	: 1.108,1	: --	: 1.108,1
Projets.....	: ...	: ...	: ...	: ...
ASECNA.....	: ...	: ...	: ...	: 195,5 <u>2/</u>
Règlements bancaires...	: --	: --	: 2,0	: 2,0
Sous-total.....	: ...	: ...	: ...	: 3.518,2
EMPRUNTS :	:	:	:	:
FAC.....	: ...	: ...	: ...	: 1.203,2
BIRD.....	: ...	: ...	: ...	: 498,9
BEI.....	: ...	: ...	: ...	: 235,0
Kreditanstalt.....	: ...	: ...	: ...	: 110,9
Emprunt obligataire....	: --	: --	: 953,1	: 953,1
Indéterminé.....	: ...	: ...	: ...	: 3,9
Assureurs.....	: --	: --	: 181,0	: 181,0
Sous-total.....	: ...	: ...	: ...	: 3.186,0
TOTAL GENERAL.....	: 109,3	: 1.335,8	: 5.259,1	: 6.704,2

1/ Après déduction des bourses.

2/ Avant augmentation de la valeur des services de l'ASECNA.

9. Subventions du gouvernement à l'ASECNA

Leur total a été porté au débit de votre poste 12.1, plutôt que 20,0 Mns FCFA à ce poste et 92,6 Mns FCFA au débit de 12.2.

10. Contributions au coût de l'aide française

Vous nous avez indiqué 333,7 Mns FCFA de contribution au coût de l'assistance technique en personnel (libellé "Paierie de France" sur votre feuille de calcul). Les contributions aux frais de la CCCE pour compte du FAC (48,1 Mns FCFA) peuvent-elles être aussi considérées comme des reversements partiels de dons ? Sinon, elles devraient être classées à votre poste 9 ou à votre poste 12.2.

11. Remboursements de dette publique

(a) Veuillez ventiler par emprunteur le montant global de 596,7 Mns FCFA remboursé à la BIRD, au Kreditanstalt et à l'entreprise Coutinho Caro. Cette ventilation détaillée n'apparaît sur votre feuille de calcul que pour le premier semestre.

(b) Quel est le pays de résidence de cette entreprise ? Le remboursement qu'elle a reçu au premier semestre 1970 n'est pas compris dans la balance semestrielle avec la France; cependant, la balance annuelle 1970 avec la France comprend autre chose que les remboursements au FAC et la balance annuelle 1969 avec la France comprenait des remboursements à des fournisseurs garantis par la COFACE.

12. Capitaux privés à court terme

De ces deux colonnes de chiffres concernant votre poste 17.2, veuillez nous dire laquelle représente les données les plus récentes (chiffres en Mns FCFA) :

	Chiffres initiaux	Chiffres corrigés
Feuille de calcul (net)	-2.449,7	-1.482,4
Complément Assureurs	<u>+16,9</u>	<u>+16,9</u>
Total balance des paiements	-2.432,8	-1.465,5

Nous avons provisoirement retenu le total -2.432,8 qui, à notre surprise, est celui qui figure sur votre état global de balance des paiements.

13. Mouvements monétaires

Comme par le passé, nous les avons recalculés ainsi :

<u>Postes du YB =</u>	<u>Lignes IFS</u>	+	<u>Ajustements conceptuels</u>
16.1	26c		(Moins emprunts à lg terme de BGD <u>1/</u>)
16.2	21		(Plus Office des Postes <u>2/</u>)
			(Plus effets escomptés <u>1/</u>)
			(Plus Office des Postes <u>2/</u>)
17	--		Effets réescomptés <u>3/</u>
19.1	2e (nul)		--
19.2	31-(11+21-26c)		--
20.1	1a (nul)		--
20.2	1b	} 11	--
20.3	1c		--
20.4	1d		--

1/ D'après les missions de consultation 1970, 1971 et 1972.

2/ D'après les soldes que vous nous avez récemment fournis.

3/ D'après le bulletin mensuel de la B.C.E.A.E.C.

Pour terminer ce calcul il nous manque le solde à fin 1970 des effets escomptés détenus par les banques commerciales; le solde à fin 1969, d'après la série statistique dont nous disposons, serait 2.020 Mns FCFA.

Gabon 7430

Le 2 mai 1972

Messieurs,

Je vous remercie de votre lettre du 13 avril (No 3290/D) m'adressant l'état global de la balance des paiements du Gabon pour 1970. Pour nous permettre de travailler sur ces chiffres comme sur ceux de 1969, je vous prie de bien vouloir me faire parvenir une copie des feuilles de calcul de votre statisticien, telles que celles que nous avons eues pour 1969, et vos états régionaux France et UDEAC.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de ma haute considération,

Le Sous-Directeur
(Division de la Balance des Paiements)
Département des Etudes

John S. Smith

Banque Centrale
B.P. 112
Libreville, Gabon

cc: Monsieur le Directeur des Etudes
BCEAEC
29 rue du Colisée
75 - Paris 8e, France

Le 1er mai 1972

Messieurs,

Comme chaque année à pareille date, le Fonds adresse à ses membres une demande de renseignements relatifs à la balance des paiements, conformément à l'article VIII, section 5 de ses Statuts. Comme le spécifie le document ci-joint, les rapports pour 1971 et pour le premier semestre de 1972 doivent encore être basés sur la troisième édition du Manuel de la balance des paiements.

Le 17 décembre 1971, je vous ai écrit pour vous annoncer la parution d'une quatrième édition révisée du Manuel, qui entrerait en vigueur à partir des rapports préliminaires pour l'ensemble de l'année 1972. Il y a trois mois environ, nous avons envoyé à tous nos correspondants le projet définitif de cette quatrième édition du Manuel, dont la dernière section contient les tableaux de déclaration et une note indiquant la façon de les remplir. Vous recevrez un certain nombre de ces formulaires en temps utile, de façon à pouvoir les utiliser pour dresser votre relevé de 1972.

Nous vous saurions gré de bien vouloir nous faire parvenir les données disponibles dans les délais fixés.

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Sous-Directeur
(Division de la Balance des Paiements)
Département des Etudes

John S. Smith

Banque Centrale
B. P. 112
Libreville, Gabon

cc:
Banque Centrale des Etats
de l'Afrique Equatoriale et du
Cameroun
29, rue du Colisée
75 - Paris 8e, France

CENTRAL FILES

MAR 3 1 1972

COPIE



INTERNATIONAL MONETARY FUND
WASHINGTON, D. C. 20431

CABLE ADDRESS
INTERFUND

Le 30 mars 1972

Messieurs,

Nous avons maintenant corrigé la balance des paiements de 1969 sur le brouillon de la section "Gabon" du volume 23 de notre "Balance of Payments Yearbook"; nous n'attendons plus que vos données définitives de 1970 pour terminer le projet de cette section. Veuillez, je vous prie, prendre soin de joindre à la balance 1970 un calcul résumé des principaux postes afin que nous puissions préparer pour 1970 un travail aussi soigné que pour 1969.

Les balances des premiers semestres 1970 et 1971 seront incluses dans l'édition de mai des IFS. J'aimerais qu'elles soient aussi publiées sur une page provisoire du "Yearbook", mais avant de le faire je souhaiterais que vous répondiez aux questions du memorandum ci-joint.

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de ma haute considération,

Le Sous-Directeur
(Division de la Balance des Paiements)
Département des Etudes

S
John S. Smith

Banque Centrale
B.P. 112
Libreville, Gabon

cc: Service des Etudes
B.C.E.A.E.C.
29 rue du Colisée
75 - Paris 8e, France

Central files

QUESTIONS CONCERNANT LES BALANCES DES PAIEMENTS DU GABON
POUR LES PREMIERS SEMESTRES 1970 ET 1971

1. Salaires et économies sur salaires

Nous avons transféré le crédit de votre poste 7 au crédit de votre poste 11.1 car les salaires versés à l'extérieur par les entreprises gabonaises ne concernent pas des employés saisonniers mais des étrangers travaillant pour un an au moins au Gabon et qui doivent être considérés comme des résidents au même titre que les étrangers qui reçoivent leur salaire en francs CFA. Ce crédit représente des économies sur salaires temporairement surévaluées; il est réduit à son vrai montant par déduction des transferts bancaires et postaux de l'étranger vers le Gabon qu'effectuent les salariés concernés. Il est malheureusement probable que ces recettes de change soient inscrites au crédit de votre poste 11.1 plutôt qu'en annulation de débit au même poste, se mélangeant ainsi avec les économies sur salaire des Gabonnais travaillant à l'étranger. Nous avons signalé cette inexactitude d'enregistrement dans le volume 22 du "Yearbook" dans la note titrée "9. Transferts sans contrepartie: secteur privé"; nous y précisons que la critique était valable "surtout pour 1968", devons-nous supprimer cette expression dans la prochaine édition ?

Nous avons, par contre, laissé le crédit de votre poste 7 parmi les services car nous supposons que les salaires d'Air-Afrique déclarés comme recettes du Gabon concernent du personnel naviguant dont la résidence entre les vols est au Gabon; il s'agit bien dans ce cas de fournitures de services à une entreprise non résidente par un résident.

2. Capitaux privés à court terme

Le montant des "Autres capitaux à court terme" (votre poste 17.2) pour le premier semestre 1971 est très important par rapport à ceux des autres périodes; comment l'expliquez-vous ? N'avez-vous pas par erreur repris à votre poste 17.2

les variations des comptes Siège des entreprises qui devraient être à votre poste 13.1 malgré leur caractère à vue et même s'il constituent des avoirs pour la succursale ou filiale gabonaise.

3. Positions de l'Office des Postes

(a) D'après les soldes indiqués dans votre lettre du 14 février, les engagements de l'Office des Postes ont augmenté pendant le 1er semestre 1971 de FCFA 0,22 milliards à FCFA 0,51 milliards, soit un crédit de FCFA 0,29 milliards. Or votre état de balance des paiements enregistre au poste 18.2 un débit de FCFA 158 millions. Quelle est la série exacte ?

(b) Quels sont les soldes au 30 juin 1970 des

- avoirs de l'Office des Postes
- engagements de l'Office des Postes ?

4. Avoirs et engagements des banques commerciales

Les mouvements de vos postes 18.1 et 19.2 ne correspondent toujours pas aux soldes publiés dans les IFS aux lignes 21 (après addition des effets) et 26c (après déduction des emprunts de la BGD); nous avons interrogé le Service des Etudes de la B.C.E.A.E.C.--Paris à ce sujet.

Le 29 février 1972

Messieurs,

La demande de renseignements ci-jointe a pour objet de vous rappeler qu'il est absolument nécessaire que vous nous fassiez parvenir au début d'avril, au plus tard, votre rapport préliminaire sur votre balance des paiements pour 1971. Comme nous vous l'indiquons dans cette formule, nous aimerions recevoir votre rapport établi en dollars E.U., à l'exclusion de toute modification de valeur résultant du réalignement des monnaies intervenu en 1971. La liste des catégories qui y figure vous indiquera le montant minimum de renseignements dont nous avons besoin; évidemment, nous préférierions recevoir vos estimations sous une forme normalisée, c'est-à-dire en utilisant notre Tableau A.

Je profite de cette occasion pour vous rappeler que nous n'avons toujours pas reçu votre rapport final sur votre balance des paiements pour 1970. Nous avons besoin de ces chiffres à la fois pour le Rapport annuel du Fonds et pour l'Annuaire de la Balance des Paiements, dont la publication risque d'être retardée en raison de l'absence de données pour votre pays.

Nous vous saurions gré de bien vouloir nous faire parvenir ces renseignements dans les délais requis.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Le Sous-Directeur
(Division de la Balance des Paiements)
Département des Etudes

John S. Smith

Banque Centrale
B.P. 112
Libreville, Gabon

CENTRAL FILES

Gabon 1430



INTERNATIONAL MONETARY FUND
WASHINGTON, D. C. 20431

CABLE ADDRESS
INTERFUND

Le 8 mars 1972

Monsieur le Directeur,

Je vous remercie de votre lettre du 14 février (No 2875/D); les documents qui y sont joints vont nous permettre de mettre à jour les balances sommaires des IFS, auxquelles nous ajouterons la balance sommaire du premier semestre 1971. Les données de notre "Balance of Payments Yearbook" ne seront corrigées que lorsqu'elles seront rééditées dans le volume 23 avec les données définitives de l'année 1970. La balance provisoire de 1970 a déjà été publiée sur une page provisoire--de couleur jaune--de notre "Yearbook".

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur,
l'expression de ma haute considération,

Le Sous-Directeur
(Division de la Balance des Paiements)
Département des Etudes


John S. Smith

Monsieur le Directeur
Banque Centrale
B.P. 112
Libreville, Gabon

Gabon 1430



INTERNATIONAL MONETARY FUND
WASHINGTON, D. C. 20431

CABLE ADDRESS
INTERFUND

Le 5 janvier 1972

Messieurs:

Je vous remercie de votre lettre du 23 décembre m'adressant la balance des paiements du Gabon pour le premier semestre 1971. Avant de pouvoir faire usage de ce document il nous faudrait recevoir de vous:

- (1) La réponse au memorandum qui accompagnait ma lettre du 30 juillet et qui concerne les données de 1969,
- (2) Votre balance des paiements pour l'année 1970,
- (3) Pour 1970 et pour le premier semestre 1971, les détails demandés dans notre memorandum de 30 juillet.

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de ma haute considération.

Le Sous-Directeur
(Division de la Balance des Paiements)
Département des Etudes

(S)

John S. Smith

Banque Centrale
B.P. 112
Libreville, Gabon

Central Files

Gabon 1430

Central File



INTERNATIONAL MONETARY FUND
WASHINGTON, D. C. 20431

CABLE ADDRESS
INTERFUND

Le 19 juillet 1971

Monsieur le Directeur,

Les mouvements monétaires des balances des paiements du Tchad et du Gabon semblent être calculés sur une base différente de celle des avoirs et engagements extérieurs dans les statistiques monétaires. Les détails obtenus des Banques Centrales africaines ne permettent pas la réconciliation des deux séries.

Pour nous permettre de publier dans notre "Balance of Payments Yearbook" des mouvements monétaires réconciliables avec les données d'IFS, je vous prie de bien vouloir compléter les tableaux ci-joints et, éventuellement, de les corriger.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma haute considération,

Le Sous-Directeur
(Division de la Balance des Paiements)
Département des Etudes

John S. Smith

Monsieur le Directeur des
Etudes
B.C.E.A.E.C.
29 rue du Colisée
75 - Paris 8e, France

copy of Chad 11430

AVOIRS ET ENGAGEMENTS MONETAIRES EXTERIEURS

(En milliards de francs CFA)

	Soldes au				
	1967	1968	1969	1970	30 juin 1970
<u>Banque Centrale</u>					
<u>AVOIRS</u>					
IFS, ligne 11=YB poste 19..	2,33	1,35	2,30	4,09	1,75
Effets réescomptés=YB 17.2.	0,06	0,18	0,10	0,02	0,12
<u>ENGAGEMENTS</u>					
Dépôts BIRD et IDA=YB 17.1.
Autres = YB poste 18.2.....
Total=IFS lignes 31-11-21+26c	0,1	0,04	0,01	...	0,02
<u>Banques commerciales</u>					
<u>AVOIRS</u>					
IFS, ligne 21.....	0,46	0,85	0,14	0,12	0,76
Billets étrangers.....	--	0,02	0,03	0,01	0,02
Effets escomptés.....	0,84	0,85	2,02	...	1,70
Office des Postes.....	0,02	0,03
Total= poste 16.2.....	1,32	1,80
<u>ENGAGEMENTS</u>					
IFS, ligne 26c.....	1,69	2,38	2,63	4,47	3,85
Moins BGD long terme.....	-0,91	-1,02	-1,85	-2,22	-1,42
Office des Postes.....	0,31	0,05
Total= poste 16.1.....	1,09	1,41

AVOIRS ET ENGAGEMENTS MONETAIRES EXTERIEURS

(En milliards de francs CFA)

	Soldes au				
	31 décembre				30 juin
	1967	1968	1969	1970	1970
<u>Banque Centrale</u>	:	:	:	:	:
<u>AVOIRS</u>	:	:	:	:	:
IFS ligne 11=YB poste 19..	: 0,24	: 0,28	: 0,37	: 0,64	: 0,48
Effets réescomptés=YB 17.2	: --	: --	: 1,23	: 0,65	: 0,70
<u>ENGAGEMENTS</u>	:	:	:	:	:
Dépôts BIRD et IDA=YB 17.1	: ...	: ...	: ...	: ...	: ...
Autres = YB poste 18.2....	: ...	: ...	: ...	: ...	: ...
Total=IFS ligne 16c.....	: 0,58	: 0,84	: 1,72	: 0,73	: 1,01
<u>Banques commerciales</u>	:	:	:	:	:
<u>AVOIRS</u>	:	:	:	:	:
IFS ligne 21.....	: 0,05	: 0,20	: 0,06	: 0,02	: 0,04
Billets étrangers.....	: ...	: ...	: ...	: ...	: ...
Effets escomptés.....	: --	: 4,36	: 4,08	: ...	: ...
Office des Postes.....	: ...	: ...	: ...	: ...	: ...
Total = YB poste 16.2.....	: ...	: ...	: ...	: ...	: ...
<u>ENGAGEMENTS</u>	:	:	:	:	:
IFS ligne 26c.....	: 1,32	: 1,65	: 1,59	: 1,45	: 1,92
Moins BDT, long terme.....	: -0,99	: -1,07	: -1,01	: -0,97	: -0,97
Office des Postes.....	: ...	: ...	: ...	: ...	: ...
Total = YB poste 16.1.....	: ...	: ...	: ...	: ...	: ...

Gabon 1430

Le 16 juillet 1971

Monsieur le Directeur,

Je vous remercie de votre lettre du 2 juillet m'adressant l'état provisoire révisé de la balance des paiements du Gabon pour 1970. Ces chiffres ont été incorporés dans le Rapport annuel du Fonds; ils seront prochainement publiés sur une page provisoire du "Balance of Payments Yearbook" et résumés dans IFS.

Nous établissons actuellement le projet de la section "Gabon" de notre vingt-deuxième "Yearbook", avec les données définitives de 1968 et 1969. Nous espérons vous soumettre ce projet sous peu.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma haute considération.

Le Sous-Directeur
(Division de la Balance des Paiements)
Département des Etudes

John S. Smith

Monsieur le Directeur
Banque Centrale
B.P. 112
Libreville, Gabon

Gabon 1930

Le 1er mai 1971

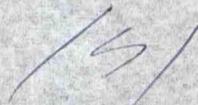
Messieurs,

Comme chaque année, nous envoyons à nos membres, par la présente, la demande officielle de renseignements relatifs à la balance des paiements, conformément aux dispositions de l'article VIII, section 5 des Statuts du Fonds. Les formules de déclaration, qui vous ont déjà été envoyées, sont toujours conformes à la troisième édition du Manuel de la Balance des Paiements du Fonds. Toutefois, des instructions spéciales relatives à l'inscription de l'allocation de droits de tirage spéciaux au Fonds et aux transactions sur or non monétaire figurent respectivement dans les troisième et quatrième parties de la pièce jointe, qui indique également la date à laquelle vous êtes priés de soumettre les renseignements demandés.

La parution de la 4ème édition du Manuel de la Balance des Paiements, dont un projet a été récemment publié, n'affectera en rien les rapports qui doivent nous être communiqués dans le cadre de la présente demande. Nous comptons pouvoir publier la version définitive de la 4ème édition d'ici à la fin de l'année; les rapports relatifs à 1972 et le 24ème Tome du "Balance of Payments Yearbook" seront établis conformément à cette édition. En tout état de cause, vous serez informés de l'adoption de la version révisée du Manuel avant le début de la période à laquelle doit s'appliquer ce nouveau texte.

Je vous remercie à l'avance de votre aimable concours et je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Sous-Directeur
(Division de la Balance des Paiements)
Département des Etudes


John S. Smith

Direction des Finances Extérieures
Ministère des Finances
Libreville, Gabon

Trad. : JLH/VT

CENTRAL FILES

Le 30 novembre 1970

Messieurs,

Dans la demande annuelle de renseignements sur la balance des paiements qui vous a été adressée le 1er mai 1970 conformément aux dispositions de l'article VIII, section 5, des Statuts du Fonds, nous vous indiquions que nous souhaitions recevoir le rapport définitif sur votre balance des paiements 1969 avant le 15 juillet.

Je conçois que des circonstances spéciales aient pu retarder la préparation de votre rapport définitif pour 1969. Cependant, afin que nous puissions établir un plan de travail pour ce qui reste à faire sur le volume 22 de notre "Balance of Payments Yearbook", veuillez nous faire connaître dès maintenant la date à laquelle vos chiffres seront arrêtés, ainsi que celle à laquelle vous pensez pouvoir nous envoyer votre rapport définitif 1969.

Je vous remercie vivement de votre concours et vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Sous-Directeur
(Division de la Balance des Paiements)
Département des Etudes

John S. Smith

Comité de la Balance des Paiements
c/o Banque Centrale des Etats
de l'Afrique Equatoriale
et du Cameroun
B.P. No. 112
Libreville, Gabon

DEC 1 1970

CENTRAL FILES

Gabon 1430

Le 1er septembre 1970

Messieurs,

Les états de la balance des paiements du Gabon pour 1969, global et régionaux, sont probablement maintenant terminés et approuvés par le Comité de la Balance des Paiements. Je vous serais obligé de bien vouloir me les faire parvenir (avec les notes techniques détaillées qui sont disponibles) en application de l'Article VIII, Section 5 des Statuts du Fonds.

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée,

Le Sous-Directeur
(Division de la Balance des Paiements)
Département des Etudes

John S. Smith

Ministère des Finances
Relations Extérieures
Libreville, Gabon

CENTRAL FILES

Gabon 1430



INTERNATIONAL MONETARY FUND
WASHINGTON, D. C. 20431

CABLE ADDRESS
INTERFUND

Le 10 juin 1970

Monsieur Le Directeur,

Je vous remercie de votre lettre du 15 mai (No 1644/D) répondant à notre memorandum du 3 mars. A l'aide de ces réponses et des documents précédemment reçus nous avons rédigé le projet ci-joint, en deux exemplaires, de la section "Gabon" de notre vingt-et-unième "Yearbook". Je regrette que le manque de temps nous ait empêchés d'établir pour vos services une traduction en français des notes et tableaux annexes de ce projet. Certains problèmes restent encore à résoudre, ainsi que vous pourrez le constater en lisant le memorandum annexé à cette lettre; s'il vous est possible d'y répondre avant le 26 juin nous pourrions améliorer la qualité de la section en corrigeant les épreuves de l'imprimeur.

Je vous remercie également de votre lettre du 14 mai (No 1643/D) m'informant des dates probables d'envoi des prochains états statistiques. Afin d'éviter, à propos des données 1969, la correspondance assez longue bien qu'encore insuffisante que nous avons eu à propos des données 1968, permettez-moi de vous suggérer de nous adresser votre rapport de balance des paiements sous la forme d'une copie des feuilles finales de calcul de notre statisticien; je joins à cette lettre un modèle qui a été préparé pour la République Centrafricaine et auquel vous serez sans doute amené à ajouter quelques rubriques pour tenir compte des transactions propres au Gabon. Ce brouillon final pourrait nous être envoyé, sous le sceau "confidentiel", pour examen technique, avant que la balance des paiements ne soit officiellement publiée; nous n'utiliserions les données dans nos propres publications que lorsque vous nous auriez avisés de la parution officielle de la balance des paiements au Gabon.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma haute considération,

Le Sous-Directeur
(Division de la Balance des Paiements)
Departement des Etudes

S

John S. Smith

M. Oye Mba, Directeur
Banque Centrale
B.P. 112
Libreville, Gabon

Copy mailed to
Banque Centrale des
Etats de l'Afrique Equatoriale
Cameroun

BALANCE DES PAIEMENTS DU GABON POUR 1968

Les numéros des paragraphes ci-après se réfèrent aux numéros des paragraphes de notre mémorandum du 3 mars et de vos réponses du 15 mai.

1. Marchandises

a) Dans le Tableau A de notre projet pour le "Yearbook", nous avons traduit au mieux les informations que vous nous avez fournies quant au point d'évaluation des marchandises.

b) Même remarque qu'en a) en ce qui concerne la base transactions ou paiements du poste Marchandises.

c) Sans commentaire.

d) Dans notre Tableau A, nous avons ajouté les 135 millions de francs CFA d'achats du Gouvernement aux importations des questionnaires d'entreprises; la note 2 au bas du tableau indique que les questionnaires sont envoyés aux entreprises opérant par l'intermédiaire d'un compte extérieur et à certaines administrations.

e) A propos des exportations, voir également le paragraphe 13. A propos des importations, voir également le paragraphe 15.

2. Consignataires

Nous avons interprété ainsi vos inscriptions :

- crédit de FCFA 77 millions = dépenses portuaires des navires étrangers faisant escale au Gabon; en conséquence, nous

avons reporté ce montant du poste Frais d'expédition au poste Autres transports (n'ayant pas la ventilation régionale de ce chiffre, nous avons bloqué les deux postes en un dans les colonnes France et Autres)

- débit de FCFA 430 millions = fret encaissé au Gabon pour le compte de transporteurs non résidents; inscription correcte.
- débit de FCFA 36 millions = billets de passage vendus au Gabon pour le compte de paquebots étrangers (les billets vendus par les consignataires pour le compte de compagnies aériennes étrangères sont compris dans les questionnaires des agences locales de ces compagnies); classification correcte.

Il est correct d'inscrire au débit de votre poste 2 (notre poste 3) le fret à l'exportation que les consignataires encaissent pour le compte de transporteurs non résidents car ces débits équilibrent les crédits de fret déclarés par les entreprises exportatrices. Dans la mesure où ces recettes de fret des exportateurs sont reprises à votre poste 2 (enregistrement FOB) plutôt qu'au poste 1 (enregistrement CAF), votre poste 2 est surestimé en masses mais exact en solde.

3. Compagnies aériennes

Sans commentaire.

4. Frais de transport et de séjour des boursiers

Nous avons reporté les bourses gabonaises (FCFA 200 millions) du débit de Gouvernement au débit de Voyages. Cette correction a été provisoirement appliquée à la colonne France.

Le montant de FCFA 143 millions que vous avez enregistré au débit de Gouvernement à propos des coopérants ne représente pas un service de transport (le transport est fourni par une compagnie aérienne non résidente à un coopérant que nous considérons par principe non résident et ne concerne donc pas la balance du Gabon) mais une partie des services techniques reçus des coopérants (importation du Gouvernement gabonnais), services dont on estime la valeur, en l'absence d'un prix de vente, au coût de production, c'est-à-dire, salaires, transports et frais généraux d'administration si le donataire peut les répartir par pays bénéficiaire.

Nous avons ajouté à vos chiffres, au débit de Voyages et au crédit de Aide - Secteur privé, dans la colonne Autres Pays et non Classé, les bourses de l'O.N.U. pour 0,01 milliard de FCFA.

5. Revenus du capital

Nous avons retenu la composition suivante dont le total s'accorde avec votre état de balance des paiements :

Banques et postes	1.342 millions de FCFA
Entreprises	4.008
Dette publique : B.I.R.D.	163
Kreditanstalt	<u>29</u>
	5.542

6. Gouvernement gabonnais

a) Nous avons conservé votre chiffre de 210 millions de FCFA pour les dépenses d'ambassades à ajouter aux règlements bancaires. Nous avons reporté la subvention de 112 millions de FCFA au Fonds de

Solidarité de ce poste à votre poste 12.1 (notre poste 10.1).
Cette correction a naturellement été appliquée à la colonne
Autres.

b) C'est bien en application du principe que vous décrivez
dans votre réponse que nous avons calculé les services importés
sous dons FAC et FED. D'après vos informations sur votre poste
12.1, ces dons se décomposent ainsi (en millions de FCFA) :

	FAC	FED
Paiements locaux (= dons en espèces)	407	255
Paiements extérieurs	<u>215</u>	<u>116</u>
	622	371

D'après votre détail des importations les paiements extérieurs
ci-dessus comprennent des marchandises pour des valeurs respectives
de 25 et 81 millions de FCFA. Les services importés s'élèvent donc,
en millions de FCFA, à :

FAC : $215 - 25 = 190$ (à ajouter dans la colonne France)

FED : $116 - 81 = 35$ (à ajouter dans la colonne Autres)

Puisque vous n'avez pas estimé d'importation de services
financés par emprunt, nous avons considéré que la totalité de
ce qui semble être les paiements extérieurs sur emprunt finance
des importations de marchandises (voir paragraphe 15).

c) Voir également paragraphe 16 a).

7. Gouvernements étrangers

Sans commentaire.

8. Aide - Secteur privé (votre poste 11.1)

Voir dernier alinéa du paragraphe 5.

9. Autres transferts - Secteur privé (votre poste 11.2)

Les taxes versées à l'ASECNA (134 millions de FCFA) ont été reportées de la colonne France à la colonne Autres Pays et non Classé, l'ASECNA étant un organisme multinational. Lorsque l'information le permet, les transactions doivent être régionalement classées selon la résidence de la partie à la transaction ou du créancier/débiteur qui n'est pas résident, plutôt que selon la monnaie de règlement.

10. Aide reçue - Secteur public (votre poste 12.1, crédit)

Nous avons repris (en millions de FCFA) :

- pour le FAC, 622 au lieu de 837 (colonne France)
- pour l'ONU, 133 que vous aviez signalé à part plus 243 précédemment compris dans Divers (colonne Autres)
- pour le FED, 371 que vous aviez signalé à part (colonne Autres)
- pour l'assistance technique, 1.260 que vous aviez signalé à part (colonne France)
- pour l'ASECNA (colonne Autres), 85 précédemment compris dans Divers plus 46 non compris dans votre balance, afin d'obtenir un total de 131 égal à la valeur des marchandises (33) et des services (98) reçus de cet organisme
- pour les institutions françaises autres que le FAC, 32 précédemment compris dans Divers et identifié par nous grâce au total de votre crédit au poste 12.1 de l'état France.

Tous ces montants sont ventilés dans le Tableau C de notre projet en : dons en espèces (cash), dons en marchandises (goods) et dons en services (services).

11. Paiements d'aide - Secteur public (votre poste 12.1, débit)

Nous avons retenu la contribution au coût de l'assistance technique, dans la colonne France, et la subvention versée à l'ASECNA, dans la colonne Autres.

12. Aide de l'ONU

Veillez, je vous prie, relire les pages 8 et 9 de notre mémorandum du 3 mars; vous constaterez que nos calculs n'ont pas été fait à partir d'informations que nous aurions obtenus directement de l'ONU, mais à partir de la photographie des lettres que M. Walker-Deemin a reçues du représentant de l'ONU au Gabon. Une seconde lecture de ces lettres nous a fait remarquer qu'elles ne comprennent pas le projet Foley-Sofrerail pour le 1er semestre; pour le 2e semestre, ce projet aurait reçu d'après le représentant de l'ONU 14,2 millions de FCFA (14,0 en services et 0,2 en espèces). Si l'on exclu totalement Foley-Sofrerail des données en provenance du représentant de l'ONU, les dons reçus par le gouvernement se réduisent, en partant de notre calcul (mémorandum du 3 mars, page 8) à $178,0 - 14,2 = 163,8$ millions de FCFA; ce dernier chiffre se compare à votre montant de 133 millions de FCFA. Ne sachant pas quelles sont les transactions ONU qui sont enregistrées à votre poste 9, nous avons préféré conserver provisoirement vos chiffres et n'avons fait qu'ajouter l'écriture des bourses signalée au paragraphe 5.

13. Autres transferts - secteur public (votre poste 12.2)

Le débit de 23 millions de FCFA pour droits de douane a été annulé à votre poste 12.2; en contrepartie, on a annulé le même montant au crédit de marchandises. Cette correction a été appliquée à la colonne Autres.

La subvention à l'ASECNA a été reportée à votre poste 12.1, colonne Autres.

Vos débits de 12.1 autres que l'assistance technique ont été descendus à 12.2 qui devient (en millions de FCFA) :

au crédit : 947 dont 5 pour la France (vos chiffres inchangés)

au débit : 960 (votre débit total poste 12)

-285 assistance technique

-136 ASECNA

-23 droits de douane

516 dont France 231 = 367 - 136 d'ASECNA

14. Engagements à long terme du secteur privé

Nous supposons que les emprunts des entreprises auprès de la C.C.C.E. et de la B.I.R.D. ont bien été déclarés dans les questionnaires; nous regrettons de ne pas pouvoir les indiquer à part.

15. Emprunts du gouvernement

En l'absence de réponse de votre part à cette question, nous avons essayé de reconstituer votre calcul à partir d'informations disséminées dans la note intitulée "Compte-rendu des sondages

effectués par M. Walker-Deemin"; voici l'hypothèse à laquelle nous arrivons :

	Crédit	Débit
	(en millions FCFA)	
Règlements bancaires	25	--
Kreditanstalt	--	57
B.I.R.D.	--	53
C.C.C.E.	<u>452</u>	<u>583</u>
	477	693

Nous avons repris les remboursements tels qu'ils se présentent ci-dessus. Nous avons supposé que les 452 millions de FCFA tirés sur la C.C.C.E. comprenaient les 25 millions transférés pour paiements locaux que les banques ont déclarés. Le reste des tirages (452 - 25 = 427 millions de FCFA) a été considéré comme des paiements d'importations; les importations elles-mêmes ont été ajoutées au débit de votre poste 1 (voir le Tableau A de notre projet), colonne France.

16. Avoirs du Gouvernement

a) Nous avons reporté les investissements immobiliers (31 millions de FCFA) du débit de votre poste 9 au débit de votre poste 16. Cette correction a été appliquée à la colonne Autres.

b) Les transactions avec le F.M.I. devraient toutes être enregistrées à vos postes 20.1 et 21.1. Vous avez omis dans ces

deux postes la souscription en FCFA sous forme d'obligations gouvernementales à vue pour 92,6 millions de FCFA (crédit de 20.1 et débit de 21.1). Ce n'est cependant pas ce montant que nous trouvons au crédit et au débit de votre poste 16. Que représente le crédit de 39,6 (dont 13,5 pour la France) et le débit de 30,0 ? Ce dernier comprend-il un versement de souscription en devises à la Banque Africaine de Développement ?

17. Banque et Office des Postes

Nous vous serions obligés de bien vouloir nous donner votre réponse aux points a), b) et c) ci-dessous en nous retournant un exemplaire de l'Annexe I, dûment complété et éventuellement corrigé.

a) Votre réponse est incomplète : quels sont les montants de l'endettement de la Banque de Développement compris dans les soldes d'IFS : 1,04 et 1,10 millions de FCFA ou 0,91 et 1,02 millions de FCFA (voir tableau et note 1/ de la page 12 de notre mémorandum du 3 mars) ?

b) Les engagements de l'Office des Postes que vous nous signalez ne semblent pas confirmer l'inscription de votre poste 18, quels que soient les montants que nous déduisons au titre de la Banque de Développement (chiffres en milliards de FCFA) :

	Soldes fin 1967	Soldes fin 1968	Variations (- débit)
Engagements des banques			
dans IFS	1,69	2,38	0,69
Banques de Développement	-1,04	-1,10	-0,06
Office des Postes	<u>+0,31</u>	<u>+0,05</u>	<u>-0,26</u>
BdP, poste 18	0,96	1,33	0,37
			(au lieu de 0,25)
ou :			
Banque dans IFS	1,69	2,38	0,69
Banques de Développement	-0,91	-1,02	-0,11
Office des Postes	<u>+0,31</u>	<u>+0,05</u>	<u>-0,26</u>
BdP, poste 18	1,09	1,41	0,32
			(au lieu de 0,25)

c) Veuillez nous fournir les soldes à fin 1967 et fin 1968
des effets commerciaux sur l'extérieur.

Gabon 1430



INTERNATIONAL MONETARY FUND
WASHINGTON, D. C. 20431

CABLE ADDRESS
INTERFUND

Le 21 mai 1970

Cher Ami,

Vous trouverez ci-jointe, une copie de la lettre, et de son annexe, que M. Smith adresse ce jour à la Banque Centrale de la R.C.A. Je me permets d'attirer votre attention sur le paragraphe c) des suggestions relatives aux futurs rapports de balance des paiements; les instructions contenues dans ce paragraphe sont légèrement différentes de celles qui ont récemment été données au Gabon et au Tchad. Je vous serais très obligée de bien vouloir transmettre ces nouvelles instructions aux Banques Centrales intéressées.

Amicalement,

S

Colette Leroy
Senior Economist
Balance of Payments Division

M. R. Prioux
Service des Etudes
B.C.E.A.E.C.
29 rue du Colisée
75 - Paris 8e, France

Central file Copy

XERO COPY

XERO COPY

XERO COPY

XERO COPY

copy of chad/1430

Le 1er mai 1970

Messieurs,

Nous envoyons chaque année à tous les membres du Fonds, conformément aux dispositions de l'article VIII, section 5, des Statuts du Fonds, une demande de renseignements sur leur balance des paiements; la présente lettre et la note qui lui est jointe constituent cette demande. Nous vous avons déjà envoyé les formules standards de déclaration à remplir, pour lesquelles vous trouverez des instructions détaillées dans le Manuel de la Balance des Paiements du Fonds (troisième édition). Etant donné que ni les formules ni le Manuel n'ont encore été révisés pour tenir compte de l'allocation de droits de tirage spéciaux, vous trouverez les explications nécessaires à cette question dans la troisième partie de la note jointe à la présente lettre.

Le calendrier proposé dans la première partie de cette note a été établi en tenant spécifiquement compte du programme de travail du Fonds. Par conséquent, si vous pensez avoir des difficultés à vous y conformer, veuillez avoir l'obligeance de nous faire connaître le plus tôt possible les dates auxquelles vous pensez nous faire parvenir vos rapports.

Je vous remercie vivement de votre concours et vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Sous-Directeur
(Division de la Balance des Paiements)
Département des Etudes

John S. Smith

Comité de la Balance des Paiements
c/o Banque Centrale des Etats
de l'Afrique Equatoriale
et du Cameroun
B.P. N° 112
Libreville, Gabon

Gabon 1430

Le 3 mars 1970

Messieurs,

Je vous remercie de la lettre de M. Oye Mba du 21 janvier (No 1007/D), répondant à notre memorandum du 10 décembre 1968. A l'aide des informations qu'elle contient et des détails complémentaires fournis par un des membres de la récente mission du FMI au Gabon, nous avons préparé un premier projet des pages du Gabon dans le volume 21 de notre "Yearbook". Ce faisant, nous avons rencontré de nouveaux problèmes qui sont exposés dans le memorandum ci-joint, auquel je vous serais obligé de bien vouloir répondre aussi rapidement qu'il vous est possible. La mission du FMI nous a également remis un état de balance des paiements France/Gabon. En répondant aux questions de notre memorandum, veuillez nous donner les détails nécessaires pour que, chaque fois que nous devons corriger l'état global, nous puissions ventiler la correction sur les états régionaux "France" et "Autres Pays".

Lorsque vous préparerez vos rapports de balance des paiements définitive, pour les périodes à venir, nous vous saurions gré de bien vouloir tenir compte de toutes les questions énumérées dans notre memorandum ci-joint, de façon à faire figurer dans ces rapports des renseignements analogues à ceux que nous vous demandons pour 1968. Il sera plus facile pour votre statisticien d'inclure tous les renseignements nécessaires lorsqu'il établira le rapport sur la balance des paiements, que de faire plus tard des recherches dans ses feuilles de calcul pour répondre à notre demande de renseignements complémentaires. De plus, nous pouvons ainsi écourter le délai qui s'écoule entre le moment où les données sont publiées au Gabon et celui où elles sont incorporées dans les publications du Fonds.

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de ma haute considération,

Le Sous-Directeur
(Division de la Balance des Paiements)
Département des Etudes


John S. Smith

Comité de la Balance des Paiements
c/o Banque Centrale des Etats
de l'Afrique Equatoriale
et du Cameroun
B.P. No. 112
Libreville, Gabon

CENTRAL FILES

QUESTIONS SUR LA BALANCE DES PAIEMENTS
DU GABON POUR 1968

1. Marchandises (poste 1)

a) Les règlements bancaires et postaux ne sont pas toujours valeur FOB, surtout lorsqu'il s'agit des importations; comment se fait-il que dans le calcul des exportations et des importations reproduit dans votre réponse N° 1 n'apparaisse aucune déduction pour fret et assurance inclus dans les règlements ? Si dans cette version de votre calcul vous nous avez donné les chiffres "Banques et Postes" et "Entreprises" après déduction des frais accessoires, veuillez nous indiquer les montants originaux de ces deux lignes et le montant des frais accessoires déduits.

b) Les montants "Banques et Postes" représentent sans doute des règlements, mais le fait que vous citiez la variation des crédits clients et fournisseurs comme une composante du poste des capitaux à court terme nous fait croire que les entreprises qui remplissent un questionnaire ont déclaré leurs exportations et importations sur la base des transactions plutôt que sur la base des règlements; est-ce exact ?

c) Selon les informations recueillies par la mission du Fonds, la valeur des exportations de pétrole serait surestimée; de combien faut-il réduire le crédit du poste 1 à ce titre ?

d) La ventilation des importations notée par notre mission, que nous reproduisons ci-dessous, est plus détaillée que celle du paragraphe (b) de votre réponse N° 1, mais pas assez cependant :

	<u>Millions de francs CFA</u>
Banques et Postes.....	8.693
Entreprises.....	11.475
Commerce clandestin (billets Banque Centrale)	778
Dons : O.N.U.....	56
F.E.D.....	81
ASECNA.....	33
F.A.C.....	25
Ministère des Finances.....	135

Le dernier montant, de 135 millions de francs CFA, représente-t-il des marchandises importées au titre de dons, d'emprunts des entreprises ou d'emprunts du Gouvernement ? S'il comprend les trois, donnez-nous les chiffres séparément. Avez-vous inclus toutes les importations au titre des emprunts ?

Les cinq dernières lignes de la ventilation ci-dessus représentent-elles des importations en valeur FOB ou en valeur CAF ?

2. Transactions des consignataires (postes 2 et 3)

Vous avez classé les recettes extérieures des consignataires avec le fret international (votre poste 2) et leurs dépenses extérieures avec les autres transports (votre poste 3); le Gabon n'ayant pas de compagnie aérienne à lignes internationales ni de compagnie de navigation maritime, il nous paraît plus vraisemblable de supposer que ces recettes règlent des services portuaires reçus au Gabon par les armements étrangers (relevant de votre poste 3) et les commissions qu'ils doivent aux consignataires (relevant de votre poste 8) et que ces dépenses représentent le versement aux armements étrangers du montant des factures de fret encaissées au Gabon par les consignataires (relevant de votre poste 2). Ignorant la part des commissions dans les recettes, nous avons transféré, dans la balance globale, leur montant total (430 millions de francs CFA) du poste des frais d'expédition de marchandises à celui des autres transports; nous avons transféré les dépenses (36 millions de Francs CFA)

dans le sens inverse. A combien s'élèvent les recettes et les dépenses des consignataires dans l'état régional "France" ?

Faut-il signaler dans nos notes que les recettes et les dépenses des consignataires sont partiellement nettes ?

3. Compagnies aériennes étrangères (poste 3)

Les recettes en provenance de ces compagnies, enregistrées dans votre poste 3, représentent-elles seulement les montants bruts de leurs frais d'escale ou comprennent-elles aussi les commissions ou frais locaux de leurs représentants au Gabon (relevant de votre poste 8) ?

4. Frais de transport et de séjour des boursiers (postes 3 et 5)

Vous ne semblez pas avoir inclus au débit de votre poste 3 le coût du transport aérien des étudiants gabonais bénéficiaires de bourses étrangères; même lorsque ces billets sont émis par l'agence gabonaise de la compagnie aérienne (voyage Gabon-étranger) ils ne sont généralement pas vendus par l'agence (système "prepaid") qui ne les comprend sans doute pas dans son questionnaire. D'autre part, avez-vous pensé à ajouter aux dépenses de change du poste Voyages et séjours le montant des mensualités de bourses étrangères dépensées à l'étranger par les étudiants gabonais ?

Veillez éventuellement compléter dans ce sens vos inscriptions au débit des postes 3 et 5 et vérifier qu'un crédit égal aux frais de transport et de séjour des bénéficiaires de bourses étrangères est compris dans votre rubrique 11.1.

Les bourses gabonaises dépensées à l'étranger doivent être classées au poste voyage et non au poste Gouvernement gabonais que suggère un des documents remis à notre mission; indiquez nous le montant des corrections à faire, s'il y a lieu.

5. Revenus du capital (poste 6)

Notre mission a noté les dépenses suivantes au titre des revenus de capital; leur total est supérieur à votre inscription au débit du poste 6, qu'en pensez-vous ?

	<u>Millions de francs CFA</u>
Banques et Postes.....	1.342
Entreprises : Comilog.....	2.781
C.C.C.E.....	297
Autres.....	930
Dette publique:.....?.....	192
: B.I.R.D.....	163
.....?.....	105
Kreditanstalt.....	29
	<u>5.839</u>

6. Services reçus par le Gouvernement gabonais (poste 9, débit)

Voici la ventilation du débit de ce poste, notée par notre mission au Gabon (millions de francs CFA) :

Banques et Postes.....	547
Ambassades.....	210 (révisé : 373)
Services reçus sous programmes d'aide :	
Assistance technique.....	1.260
ASECNA.....	98
O.N.U.....	57
	<u>2.172 (ou 2.335)</u>

a) Veuillez confirmer, ou infirmer, la révision des dépenses d'Ambassade.

b) Dans les services reçus sous programme d'aide il manque les services financés par des dons du F.A.C. (190 millions de francs CFA, calculés par différence entre le total des paiements extérieurs et les importations de marchandises^{1/}), ceux financés par les dons du F.E.D. (35 millions de francs CFA, calculés de la même manière^{1/}) et ceux financés par des

^{1/} Ces importations étant sans doute enregistrées au poste 1 pour leur valeur FOB, nos chiffres de 190 et 35 comprennent à tort les services de fret et assurance qui sont, ou devraient être, inscrits sous votre poste 2.

emprunts du Gouvernement sur lesquels nous n'avons aucune information. Veuillez compléter votre inscription et nous donner le détail de vos compléments.

7. Dépenses des gouvernements étrangers (poste 10, crédit)

Voici la ventilation du crédit de ce poste, notée par notre mission au Gabon (millions de francs CFA) :

Banques et Postes.....	351
Assistants techniques.....	600
Payeur de France.....	207
C.C.C.E.....	121
ASECNA.....	<u>147</u>
	1.426

Cette ventilation est-elle exacte ? Comment se fait-il que les transferts des assistants techniques ne soient pas compris dans les règlements bancaires et postaux ?

8. Dons d'aide au développement reçus par le secteur privé (rubrique 11.1)

Votre rubrique 11.1 correspondant à ce titre ne devrait comprendre au crédit que des dons destinés à la production plutôt qu'à la consommation, c'est-à-dire, les bourses (investissement humain) et les dons reçus par les entreprises productrices (le FAC accorde parfois de tels dons). On ne devrait trouver au débit de cette rubrique que d'éventuelles restitutions aux donateurs de dons précédemment inscrits au crédit. Veuillez recalculer votre rubrique 11.1 et nous donner séparément le montant des bourses et des autres dons.

9. Autres prestations gratuites du secteur privé (rubrique 11.2)

C'est sous cette rubrique que nous devrions trouver :

- au crédit, les pensions payées par la France (dont nous aimerions avoir le montant), les dons reçus par les organismes humanitaires au Gabon et les cadeaux et secours familiaux reçus par des résidents,

- au débit, les cotisations versées par des résidents à des associations extérieures, les taxes ou impôts payés par des particuliers à des gouvernements étrangers, les taxes auxquelles l'ASECNA assujettit les utilisateurs des aéroports et les cadeaux et secours familiaux effectués par des résidents.

Donnez-nous s'il vous plaît les éléments nécessaires à la correction de cette rubrique.

10. Dons d'aide au développement reçus par le Gouvernement (poste 12.1, crédit)

Dans votre réponse N° 5, vous nous indiquez le détail suivant (millions de francs CFA) :

- F.A.C. en espèces (déboursé au Gabon).....	622
- F.A.C. en nature (déboursé en France).....	215
- F.E.D. (dont 116 déboursé à l'étranger, selon notre mission).....	371
- O.N.U.	133
- Assistance technique.....	1.260
- Divers.....	460

Le total de ces dons s'élève à 3.061 millions de francs CFA, chiffre différent du montant de 2.746 millions de francs CFA inscrit au crédit de votre rubrique 12.1. Si l'on en exclu les dons F.A.C. en nature, qui sont indiqués entre parenthèses dans votre réponse, le total de votre liste n'est plus que de 2.846 millions de francs CFA; la différence de 100 millions avec votre état de balance des paiements peut alors s'expliquer par une erreur dactylographique dans l'un des chiffres de la liste. Quel chiffres devons-nous finalement retenir ?

Votre ligne "Divers, 460 millions de francs CFA" comprend-elle les dons de l'ASECNA pour 278 millions de francs CFA ou plus (33 millions de marchandises importées supposées FOB, les frais accessoires sur ces marchandises, 98 millions de services importés et 147 millions de services et marchandises achetés localement) ? Quels sont les autres dons en espèces (paiements au Gabon), en marchandises et en services inclus dans ce montant de 460 millions de francs CFA ? Ne comprend-il pas aussi des transferts divers non destinés à l'investissement et relevant de ce fait de votre rubrique 12.2 ?

11. Débit de votre rubrique 12.1

Ce débit devrait couvrir les transactions suivantes dont nous vous prions de nous donner séparément les montants :

- contribution au coût de l'assistance technique
- subventions gouvernementales versées à l'ASECNA (136 millions de francs CFA ?),
- dons du Gabon à d'autres pays,
- participation à un fonds d'aide multilatérale (nous croyons savoir qu'un tel fonds existe dans le cadre de l'UDEAC).

Les autres règlements en faveur de la France, dont la nature est imprécise, seraient mieux à leur place à la rubrique 12.2. Nous comprenons actuellement dans cette catégorie les contributions versées aux institutions françaises de recherche, qui ne représentent qu'un aspect partiel des relations entre ces institutions et les pays de la zone franc; une enquête statistique est en cours à Paris à ce sujet.

Les achats d'armement, s'ils ne sont pas compris dans les règlements bancaires et postaux d'importation doivent y être ajoutés; nous regrettons que cette erreur de classification vous amène à nous faire connaître ce chiffre vraisemblablement confidentiel et nous vous assurons de la parfaite discrétion de notre division à l'égard de cette donnée.

12. Aide de l'ONU

A partir de copies des lettres du Représentant régional de l'ONU datées des 28 octobre 1968 et 12 juin 1969, nous avons établi le tableau suivant récapitulant toutes les inscriptions de balance des paiements relatives aux transactions de cette institution avec le Gabon :

	Crédit	Débit
	(Millions de francs CFA)	
1. Marchandises.....	--	26,1
2. Frais accessoires.....	--	5,9
4. Autres transports (payé au Gabon donc compris dans quest. cie aériennes)	--	4,6
5. Voyages et séjours.....	--	10,9
9. Gouvernement national : Ass. techn.	51,0	136,9
Représentation	9,4	--
Prestations gratuites :		
11.1 Sect. privé-Aide économique	15,5	--
12.2 Sect. public-Aide économique	178,0	--
(dont : dons en espèces	(9,1)	
(dons en marchandises	(26,1)	
(dons des frais acces.	(5,9)	
(dons d'autres serv..	(136,9)	
12.2. Sect. public-Autres.....	--	?

Il manque au débit du poste 12.2 les contributions du Gabon au budget administratif de l'ONU. Pour établir les autres chiffres nous avons fait les hypothèses suivantes :

a) Le coût total des bourses du deuxième semestre (83 1/2 mois à 400 dollars E.U. par mois) s'élève à 8.245.000 francs CFA et non à 7.600.000 francs CFA,

b) Les frais accessoires sur importations s'élèvent à 22,5 pour cent de la valeur FOB,

c) La dernière ligne de la page 2 de la lettre du 28 octobre représente des frais locaux,

d) La première ligne du paragraphe b, page 3 de la lettre du 12 juin représente uniquement des services de non résidents.

Nos chiffres paraissent très différents de ceux que vous aviez incorporés dans votre balance des paiements. Que faut-il en penser ?

13. Autres prestations gratuites gouvernementales (rubrique 12.2)

a) Veuillez ajouter à cette rubrique certains débits de votre rubrique 12.1 (voir notre question précédente).

b) Indiquez-nous séparément les éléments suivants :

- droits de douane, au crédit et au débit (ce sont des transactions intérieures qui ne relèvent pas de la balance des paiements, leur reversement d'un gouvernement à l'autre vient en correction du montant des règlements de marchandises),

- total des contributions au budget de fonctionnement des institutions multinationales (ONU, Conférence des Chefs d'Etat de l'Afrique Centrale, par exemple).

14. Engagements à long terme du secteur privé (poste 13)

A la page 5 de la note de présentation de votre balance des paiements, vous signalez que la rubrique 13.2 comprend entre autres, d'une part "les variations de l'endettement des filiales de sociétés étrangères auprès de leur maison-mère, d'autre part les remboursements d'emprunts des sociétés privées"; L'endettement des filiales ou succursales vis-à-vis de leur maison-mère est un élément d'investissement direct quel que soit sa forme (dotation, actions, emprunt à long terme ou compte-courant) et sa variation doit donc être enregistrée sous votre rubrique 13.1; les tirages et remboursements d'emprunts relèvent de votre rubrique 13.2 lorsque le prêteur n'est pas une société affiliée à l'entreprise gabonaise. Si les chiffres portés aux rubriques 13.1 et 13.2 de votre état de balance des paiements sont tels que votre note les décrit, veuillez les corriger et nous en faire connaître les nouveaux montants.

Dans les nouvelles inscriptions de votre rubrique 13.2, à combien s'élèvent les tirages et remboursements sur prêts des organismes internationaux d'une part et des gouvernements étrangers d'autre part; il faut comprendre dans les gouvernements étrangers les institutions du type CCCE, FAC, Export-Import Bank of Washington et Kreditanstalt.

15. Emprunts du Gouvernement (poste 15)

Veillez nous donner la ventilation par prêteurs des tirages sur ces prêts (477 millions de francs CFA) et des remboursements (693 millions de francs CFA).

16. Avoirs du Gouvernement (poste 16)

a) Vous écrivez à ce sujet, dans votre réponse N° 7 : "Les modifications des investissements immobiliers à l'étranger ne sont pas comptabilisées à la balance"; nous supposons que vous voulez dire

qu'elles ne sont pas comptabilisées sous votre poste 16, car comment pourriez-vous ignorer le transfert vers l'extérieur qui finance un achat d'immeuble ou le rapatriement qui suit une vente ? Il se peut que de tels règlements soient classés par l'institution déclarante avec les dépenses courantes des ambassades (votre poste 9); si nous en croyons un document rapporté par notre mission, cela serait le cas, pour 1968, de l'achat d'immeuble à New York (17 millions de francs CFA) et de l'aménagement de la résidence du représentant à l'ONU (14 millions de francs CFA). Pour les inscrire sous votre poste 16, devons-nous déduire ces montants de votre poste 9 ? Y a-t-il d'autres corrections semblables à effectuer ?

b) Sous le titre d'avoirs extérieurs du gouvernement doivent également figurer les souscriptions à des organisations multinationales autres que le FMI. Nous savons par nos propres dossiers que le Gabon n'a effectué aucune souscription en 1968 aux organisations de Washington, mais n'a-t-il pas versé pendant cette période une partie de son quota à la BAD ? Si oui, quel est le montant et la monnaie de ce versement et où est-il enregistré dans votre balance des paiements ?

17. Avoirs et engagements des banques et de l'Office des Postes (postes 18 et 19)

Nous vous prions de bien vouloir compléter et éventuellement corriger le tableau de réconciliation ci-joint (milliards de francs CFA) :

	Soldes fin 1967	Soldes fin 1968	Variations (- débit)
AVOIES :			
Banques dans IFS	0,46	0,85	-0,39
Effets	+	+	
Office des Postes.....	+ _____	+ _____	
BdP, poste 19.....			-0,53
ENGAGEMENTS :			
Banque dans IFS.....	1,69 ^{1/}	2,38 ^{1/}	0,69
Banque de Développement..	-1,04 ^{1/}	-1,10 ^{1/}	
Office des Postes.....	+ _____	+ _____	
BdP, poste 18.....			0,25

Nous supposons que les engagements extérieurs de la Banque de Développement (prêts à long terme de la CCCE) sont enregistrés en tirage et remboursements bruts, sous votre poste 15; est-ce exact ?

^{1/} Chiffres publiés dans les Bulletins mensuels de la Banque Centrale; notre mission a obtenu des chiffres qui diffèrent assez sensiblement : 0,91 à fin 1967 et 1,02 à fin 1968.

Gabon 1430

Le 10 décembre 1969

Monsieur le Directeur,

Nous vous remercions de votre lettre du 18 novembre (No. 646/D) et de l'état de la balance des paiements du Gabon pour 1968 qui y était joint. Avant d'utiliser ces données, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir répondre à la liste de questions ci-jointe.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma haute considération,

Le Sous-Directeur
(Division de la Balance des Paiements)
Département des Etudes


John S. Smith

M. Moulin
Directeur
Banque Centrale
B.P. 112
Libreville, Gabon

Questions relatives à la balance des paiements du Gabon pour 1968

1. Marchandises

Veillez s'il vous plaît nous communiquer les montants de recettes et de paiements déclarés par les banques au titre des marchandises et le détail des ajustements que vous y avez effectués pour arriver aux montants passés au crédit et au débit de ce poste dans votre balance des paiements.

2. Autres transports

Avez-vous remplacé les chiffres de recettes et de paiements des banques par les montants bruts de transactions compensées déclarés par les compagnies de transport ou par leurs agences ? S'il en est ainsi, quel est la principale composante des montants au crédit et au débit du poste "Autres transports" : transports de passagers, dépenses d'aéroports et de ports maritimes, ou frais d'affrètements ? Dans quel poste du compte capital avez-vous porté les variations nettes des soldes en compte entre les compagnies de transport et leurs agents ?

3. Revenus du travail

Pouvons-nous considérer que ce poste, tant au crédit qu'au débit, ne comprend que les transferts d'économies des travailleurs expatriés pour un an ou plus, et ne tient pas compte, faute d'information, des salaires des ouvriers saisonniers et frontaliers ?

4. Secteur privé : aide au développement

L'inscription au crédit de cette rubrique ne comprend-elle que les bourses d'étude (pour lesquelles des débits correspondants doivent être inscrits aux postes "Autres transports - Transports de passagers" et "Voyages"), ou comprend-elle

également des dons de biens et de services de gouvernements étrangers et d'institutions internationales à des entreprises locales et à des associations privées ? Si ces derniers ne sont pas inclus dans cette rubrique, le sont-ils dans la rubrique 11.2 ?

5. Secteur public : aide au développement

Pourriez-vous nous faire parvenir la ventilation par institutions donatrices du montant porté au crédit de la rubrique 12.1 et, pour chaque institution, par forme d'aide, par exemple : dons en espèces, dons d'assistance technique en personnel (valeur estimée au coût total), dons d'autres services et de marchandises.

Pourriez-vous également nous fournir la ventilation du montant inscrit au débit de cette rubrique en: 1) dons du Gouvernement gabonais à d'autres pays et 2) contributions gabonaises au coût de l'assistance technique étrangère. Nous supposons que les contributions aux dépenses administratives des institutions de recherche françaises et des organisations internationales sont comprises dans votre rubrique 12.2.

En ce qui concerne l'assistance technique en personnel, l'importation de services, égale en montant à l'inscription du don, doit être comprise au débit du poste 9; d'autre part, les dépenses privées locales des assistants techniques, calculées d'après leurs transferts en provenance de leur pays d'origine, doivent figurer au crédit du poste 10. Avez-vous en fait élaborer vos chiffres de cette façon ?

6. Autres prestations gratuites du secteur public

Que comprend l'inscription au crédit de la rubrique 12.2 ?

7. Prêts du gouvernement à l'étranger (poste 16)

Ce poste est le seul poste prévu pour les avoirs étrangers à long terme du gouvernement. Où comptabilisez-vous les modifications des investissements immobiliers du gouvernement à l'étranger (tels que les immeubles d'ambassades) et les souscriptions aux institutions multinationales non monétaires ?

8. Avoirs (poste 18) et Engagements (poste 19) des banques commerciales et de l'Office des Postes

En faisant la différence entre les données de la balance des paiements et les variations déduites de la situation monétaire figurant dans les International Financial Statistics, nous avons obtenu les montants suivants pour l'Office des Postes (en milliards de francs CFA) :

Engagements : débit de 0,44

Avoirs : débit de 0,14

Ces résultats sont-ils justes ou existe-t-il une autre différence entre les données des International Financial Statistics et celles de la balance des paiements ?

Les chiffres concernant les banques commerciales comprennent-ils des variations d'engagements à long terme tels que les prêts reçus de la C.C.C.E. ?

9. Avoirs de la Banque Centrale

La variation des avoirs de la Banque Centrale (poste 21), nette de la variation des engagements envers le FMI (rubrique 20.1) constituent un crédit de 0,86 milliard de francs CFA dans votre état de la balance des paiements. La variation nette déduite de la ligne correspondante de la situation monétaire des IFS (ligne 21) est un crédit de 0,80 million de francs CFA seulement. D'où vient cette différence ?

Le 20 août 1969

Messieurs,

Le secrétariat du Comité de Balance des Paiements a probablement terminé, ou est sur le point de terminer, l'état provisoire de la balance des paiements 1968 du Gabon. Nous vous prions de bien vouloir nous faire parvenir ces états provisoires le plus rapidement possible pour publication sur les pages préliminaires ^{de} notre 21e Yearbook et dans la revue IFS.

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de ma haute considération,

Le Sous-Directeur
(Division de la Balance des Paiements)
Département des Etudes

S

John S. Smith

Ministère des Finances
Finances Extérieures
Libreville, Gabon

Gabon

Le 1er mai 1969

Messieurs,

Veillez trouver ci-joint la demande officielle du Fonds relative à la balance des paiements. Comme chaque année, nous demandons à tous nos membres de nous communiquer ces renseignements conformément aux dispositions de l'article VIII, section 5, des Statuts du Fonds. Nous vous donnons également la liste des renseignements nous intéressant ainsi que les dates auxquelles vous devez nous remettre vos rapports; nous vous avons déjà adressé des exemplaires des tableaux que vous devez utiliser pour déclarer vos statistiques de balance des paiements. Vous trouverez les instructions nécessaires pour les remplir dans le Manuel de la Balance des Paiements, troisième édition.

Les renseignements que vous nous communiquerez auront d'autant plus de valeur pour notre travail qu'ils nous parviendront dans les délais requis. Si vous prévoyez un retard quelconque dans l'envoi de ces rapports, veuillez nous en aviser aussi longtemps à l'avance que possible et nous préciser la date à laquelle vous pensez nous les transmettre.

Je vous remercie vivement de votre concours et vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Sous-Directeur
(Division de la Balance des Paiements)
Département des Etudes


John S. Smith

Banque Centrale des Etats
de l'Afrique Equatoriale
et du Cameroun
B.P. N° 112
Libreville, Gabon

Trad. : FM/NK

CENTRAL FILES

Le 1er mai 1968

Monsieur,

Veillez trouver ci-joint, comme tous les ans, notre demande habituelle de renseignements relatifs à la balance des paiements, conformément aux dispositions de l'article VIII, section 5, des Statuts du Fonds. Les tableaux à utiliser pour communiquer vos données statistiques de balance des paiements à la Division de la Balance des Paiements du Fonds vous ont déjà été envoyés; vous trouverez les instructions pour les remplir dans le Manuel de la Balance des Paiements, troisième édition.

Nous tenons à vous rappeler que vous accroîtrez grandement l'utilité de vos statistiques pour le Fonds et faciliterez en outre beaucoup la préparation des données à publier si vous respectez les dates indiquées dans notre demande. Au cas où vous envisageriez des retards dans l'envoi de vos rapports, nous vous serions obligés de bien vouloir nous le faire savoir aussitôt que possible et de nous indiquer la date à laquelle vous comptez nous fournir ces renseignements.

En vous remerciant de votre concours, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

Le Sous-Directeur
(Division de la Balance des Paiements)
Département des Recherches


John S. Smith

Pièce jointe

Banque Centrale des Etats
de l'Afrique Equatoriale
et du Cameroun
Libreville, Gabon

cc : Banque Centrale des Etats
de l'Afrique de l'Ouest
29, rue du Colisée
Paris 8ème, France

Le 1er mai 1967

Messieurs,

Veillez trouver ci-joint la demande officielle du Fonds relative à la balance des paiements. Comme chaque année à pareille époque, nous demandons à tous nos membres de nous communiquer ces renseignements, conformément aux dispositions de l'article VIII, section 5, des Statuts du Fonds. Nous vous avons adressé au début du mois d'avril les tableaux que vous devez utiliser pour déclarer vos statistiques de balance des paiements; vous trouverez les instructions nécessaires pour les remplir dans le Manuel de la balance des paiements, troisième édition.

Afin que le Fonds puisse être tenu au courant de tous les faits nouveaux intervenant dans la situation des paiements de votre pays, il serait bon, au cours des douze mois à venir, que vous nous adressiez les formules de déclaration dûment remplies aux dates indiquées dans la demande ci-jointe. La valeur de la plupart des renseignements que vous nous communiquez sera encore plus grande pour les opérations du Fonds si ceux-ci nous parviennent rapidement. Si vous prévoyez un retard de quelque importance dans la transmission d'un de vos rapports, veuillez nous en aviser aussi longtemps à l'avance que possible.

Au lieu de distribuer des formules spéciales de déclaration pour le compte de l'ONU comme nous l'avons fait jusqu'à présent, nous avons convenu avec cette organisation d'un arrangement au terme duquel, pour le moment tout au moins, elle puisera la plupart des renseignements dont elle a besoin sur les mouvements de capitaux à long terme et les paiements de transfert officiels dans les formules et les suppléments habituellement préparés à l'intention du Fonds par ses membres. C'est pourquoi nous vous demandons de bien vouloir veiller tout particulièrement à remplir le tableau B (Récapitulation régionale de la balance des paiements), ainsi que les suppléments aux Tableaux XI, XIII et XIV, et d'ajouter des notes détaillées donnant tous renseignements supplémentaires utiles.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de ma haute considération.

Le Sous-Directeur
Division de la Balance des Paiements
Département des Recherches et de la Statistique

John S. Smith

Banque Centrale des Etats
de l'Afrique Equatoriale
et du Cameroun
Libreville, Gabon

Trad.: FD/ECT

CENTRAL FILES

Le 1er mai 1966

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint comme chaque année à pareille époque, notre demande officielle - au titre de l'article VIII, section 5 des Statuts du Fonds - de relevés de balance des paiements. Les tableaux dont vous aurez besoin pour la préparation et la présentation des renseignements requis vous ont été adressés en avril, vous trouverez les instructions pour les remplir dans la troisième édition du Manuel de la balance des paiements. Nous joignons à cette lettre une liste des révisions qui ont été récemment apportées à la rédaction de ce Manuel.

Comme par le passé, nous joignons à notre propre demande, à l'intention de l'O.N.U., une demande supplémentaire de renseignements détaillés par région sur les flux internationaux de capitaux à long terme et les transferts sans contrepartie des gouvernements. Une fois remplies, ces formules spéciales doivent également nous être renvoyées, afin que nous les transmettions au siège de l'O.N.U.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir tenir compte des dates requises pour l'envoi de ces relevés. Si vous prévoyez un délai de quelque importance, veuillez nous le faire savoir aussi longtemps à l'avance que possible.

Il se peut que vous ne soyez pas à même de satisfaire entièrement à cette demande, mais c'est avec un vif intérêt que nous recevrons tous les renseignements de balance des paiements dont vous pourrez disposer. Nous serons heureux d'examiner éventuellement avec vous les difficultés qui pourraient empêcher la préparation complète de ces évaluations de balance des paiements de votre pays.

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de ma haute considération.

Le Sous-Directeur
Division de la Balance des Paiements
Département des Recherches et de la Statistique

John S. Smith

Banque Centrale des Etats
de l'Afrique Equatoriale
et du Cameroun
Libreville, Gabon

CENTRAL FILES

Le 1er mai 1965

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint comme chaque année à pareille époque, notre demande officielle - au titre de l'article VIII, section 5 des Statuts du Fonds - de relevés de balance des paiements. Les tableaux dont vous aurez besoin pour la préparation et la présentation des renseignements requis vous sont adressés sous pli séparé, et vous trouverez les instructions pour les remplir dans la troisième édition du Manuel de la balance des paiements.

Comme par le passé, nous joignons à notre propre demande, à l'intention de l'O.N.U., une demande supplémentaire de renseignements détaillés par région sur les flux internationaux de capitaux à long terme et les transferts sans contrepartie des gouvernements. Une fois remplies, ces formules spéciales doivent également nous être renvoyées, afin que nous les transmettions au siège de l'O.N.U.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir tenir compte des dates requises pour l'envoi de ces relevés. Si vous prévoyez un délai de quelque importance, veuillez nous le faire savoir aussi longtemps à l'avance que possible.

Il se peut que vous ne soyez pas à même de satisfaire entièrement à cette demande, mais c'est avec un vif intérêt que nous recevrons tous les renseignements de balance des paiements dont vous pourrez disposer. Nous serons heureux d'examiner éventuellement avec vous les difficultés qui pourraient empêcher la préparation complète de ces évaluations de balance des paiements de votre pays.

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de ma haute considération.

Le Chef de la Division
de la balance des paiements

John S. Smith

Banque Centrale des Etats
de l'Afrique Equatoriale
et du Cameroun
Libreville, Gabon

CENTRAL FILES

Le 1er mai 1964

Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'Article VIII, Section 5, des Statuts du Fonds, nous demandons chaque année à nos membres de nous faire parvenir les renseignements de balance des paiements dont le Fonds a besoin. Nous nous rendons compte, naturellement, que nos membres ne sont pas encore tous en mesure de nous fournir ces renseignements. Néanmoins, la présente lettre servira à rappeler l'intérêt continu que présente pour le Fonds l'envoi de ces statistiques et à encourager ses membres à prendre toutes dispositions pertinentes à ces fins lors de l'élaboration de leurs programmes de statistiques nationales. Nous désirons également attirer votre attention sur la demande supplémentaire que nous vous envoyons au nom de l'O.N.U., cette organisation désirant des renseignements plus détaillés par région sur les flux internationaux de capitaux à long terme et les paiements de transfert des gouvernements.

Vous trouverez ci-joint un exemplaire de la demande officielle de renseignements du Fonds; les formules utilisées pour la préparation et la présentation des rapports vous sont adressées sous pli séparé à titre d'information. Même si vous n'êtes pas en mesure de remplir ces formules, nous vous serions très reconnaissants de nous faire parvenir les statistiques dont vous pouvez disposer sur la balance des paiements, aussi incomplètes ou succinctes qu'elles puissent être.

Nous serions heureux si vous pouviez nous indiquer dans un avenir rapproché les renseignements que vous comptez nous fournir au cours de l'année à venir. Si nos services peuvent vous être d'une assistance quelconque pour la solution des problèmes techniques susceptibles de se poser à l'occasion de la compilation de la balance des paiements, n'hésitez pas à nous écrire.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'assurance de ma haute considération.

Le Directeur de la Division
de la Balance des Paiements

5
John S. Smith

P.J.

Banque Centrale des Etats de
l'Afrique Equatoriale et du Cameroun
Libreville, Gabon

CENTRAL FILES